



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sang

Question au Gouvernement n° 976

Texte de la question

DON DU SANG

M. le président. La parole est à, Jean-Pierre Decool, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. Jean-Pierre Decool. Ma question s'adresse à Madame Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé et des sports.

Depuis plusieurs années, l'Établissement français du sang déplore une baisse constante et régulière de ce geste généreux et citoyen, qu'est le don du sang. Aujourd'hui, nous le savons, la situation est préoccupante et le nombre de dons a diminué de plus de 30 % en dix ans.

Pourtant, les patients amenés à subir une transfusion sont toujours plus nombreux. Faut-il rappeler que les transfusions sont indispensables aux accidentés de la route, aux femmes rencontrant des complications lors de leur accouchement, ou encore aux victimes de maladies du sang comme la thalassémie ou la drépanocytose, dont le traitement réclame des poches de sang tout au long de la vie.

Face à ce constat, on ne peut que se féliciter de l'initiative prise par le Premier ministre, en décembre dernier, de choisir comme thème pour la grande cause nationale 2009, le don d'organes, de sang, de plaquettes et de moelle osseuse. Comme beaucoup de mes collègues, je me suis d'ailleurs associé à la proposition de loi de Philippe Gosselin sur ce thème.

Madame la ministre, le 12 janvier 2009, vous avez pris un arrêté fixant les critères de sélection des donneurs de sang. Ceux-ci sont clairs et essentiels à la sécurité des transfusions. À partir du 18 avril prochain, la limite d'âge pour effectuer un don du sang total sera relevée à soixante-dix ans et à soixante-cinq ans pour un don de plasma. À l'heure où la situation des stocks de sang est alarmante, cette mesure est capitale. Proposée depuis longtemps par les associations de donneurs de sang bénévoles, ainsi que par les établissements de collecte, elle permettra d'estomper, en partie, les effets de la pénurie actuelle.

Si donner son sang est un acte généreux, respecter les règles établies en concertation avec les professionnels de santé l'est tout autant, car c'est éliminer tout risque d'incident et d'aggravation des pathologies rencontrées par les patients.

Madame la ministre, pouvez-vous indiquer à la représentation nationale les principes et critères essentiels à respecter pour donner son sang ? Pouvez-vous également rappeler l'ampleur des besoins en sang, afin que chacun prenne conscience de l'urgente nécessité d'accomplir ce geste sûr, volontaire, bénévole et anonyme qu'est le don du sang ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé et des sports.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé et des sports*. Monsieur le député Jean-Pierre Decool, vous avez très justement rappelé que le don du sang était un acte de générosité indispensable à une politique de santé publique. En effet, 500 000 de nos concitoyens ont, chaque année, besoin d'un don du sang, ce qui nécessite 45 000 poches de sang par semaine. Or, si 88 % de nos concitoyens se disent prêts à donner leur sang, seuls 4 % passent effectivement à l'acte.

Les besoins, déjà considérables, sont de plus en plus importants du fait du vieillissement de la population et du fait de nouvelles thérapeutiques, en cancérologie notamment, qui nécessitent des produits sanguins.

Face à cette demande accrue, j'ai pris un certain nombre de dispositions. J'ai tout d'abord porté le nombre de dons maximums annuels de vingt à vingt-quatre. Vous avez rappelé que l'âge maximum du don a été porté de

soixante-cinq à soixante-dix ans. J'ai également autorisé que l'âge du premier don puisse dépasser soixante et un ans.

J'ai, ensuite, rappelé un certain nombre de précautions à prendre pour les donneurs et les receveurs. Les personnes les plus fragiles - je pense en particulier aux femmes enceintes - ne peuvent pas donner leur sang. Il en va également des personnes qui viennent de certaines zones infestées. J'ai voulu également maintenir la précaution du don pour les hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes. (*Murmures.*) En effet, selon l'Institut de veille sanitaire, la prévalence de l'infection par le VIH est, dans cette population, de 10 % à 20 %, contre 0,2 % dans la population hétérosexuelle. Bien entendu, dès que ce taux se rapprochera de celui de la population hétérosexuelle, nous lèverons cette interdiction.

Le don du sang est un acte citoyen. C'est la raison pour laquelle Éric Woerth, Martin Hirsch, Bernard Accoyer, M. le député Marc Lefur et moi-même avons donné, hier, notre sang.

Chacun d'entre nous peut être amené, un jour, à avoir besoin de produits sanguins. À nous également de donner notre sang et de suivre le Premier ministre dans cette grande cause nationale qu'est le don du sang et le don d'organes ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 976

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 février 2009